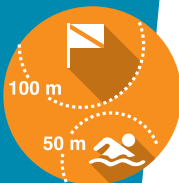




PLAISANCIERS, RESPECTEZ L'ÉTHIQUE DE CONDUITE DES EMBARCATIONS MOTORISÉES ET LES RÈGLES DE SÉCURITÉ NAUTIQUE !

- > Lorsque vous naviguez, ayez en main votre carte de conducteur d'embarcation de plaisance et mettez en pratique les règles de sécurité nautique. Assurez-vous d'avoir à bord tous les équipements de sécurité requis selon le type et la longueur de l'embarcation.
- > Assurez-vous que votre embarcation affiche une vignette municipale valide.
- > Gardez une distance de 50 mètres minimum d'un nageur ou d'une embarcation non motorisée et une distance de 100 mètres d'un pavillon de plongée. Si cela est impossible, tenez-vous le plus éloigné en réduisant au minimum la vitesse de votre embarcation.
- > Réduisez la vitesse de votre bateau à 10 km/h à moins de 30 mètres de la rive, afin de réduire l'érosion du rivage et éviter la remise en suspension des sédiments et du phosphore.
- > Le sillage d'une embarcation pourrait causer des dommages à d'autres bateaux, à des quais et au rivage. Il peut aussi nuire aux nageurs, aux plongeurs et aux gens à bord de petites embarcations, qui pourraient chavirer. Lorsque vous choisissez votre vitesse, tenez compte des effets du sillage de votre embarcation sur les autres.
- > Les comportements à risque sont à éviter (zigzag, vitesse excessive, tournoiement).
- > Minimisez la pollution par le bruit, l'utilisation d'une chaîne stéréo à volume élevé est également à éviter en tout temps.
- > Prenez toutes les précautions lors du ravitaillement en essence de votre bateau afin d'éviter tout déversement de produits pétroliers dans l'eau (apportez le récipient sur la terre ferme pour le remplissage des réservoirs portatifs ou utiliser un siphon).



UTILISATEURS DU LAC, RESPECTEZ L'ÉCOSYSTÈME !

- > Assurez-vous du bon fonctionnement de votre installation sanitaire et faites la vidange de la fosse régulièrement. Lorsque votre installation sanitaire est désuète et ne rencontre plus les normes actuelles, optez pour un système conforme qui permettra un meilleur traitement des eaux usées et une meilleure protection de l'environnement.
- > Conservez la bande riveraine naturelle et aménagez un accès au lac et un quai de façon à minimiser l'érosion et le déboisement.
- > Re-naturalisez les rives gazonnées ou artificielles, en plantant des arbres et des arbustes indigènes, afin de réduire l'érosion de la berge et permettre la création d'habitat pour la faune.
- > Avant d'entreprendre des travaux de réfection ou de construction d'une installation septique, de re-naturalisation de la bande riveraine ou d'aménagement au bord d'un lac ou d'un cours d'eau, contactez le Service de la planification et du développement du territoire de la municipalité de Rawdon, afin de connaître les règlements applicables.
- > Assurez-vous que les entreprises et fournisseurs de services respectent lesdites réglementations et/ou normes applicables.
- > Veuillez utiliser des savons sans phosphate (pour la lessive, le lave-vaisselle, le nettoyage des bateaux et des véhicules).
- > Évitez l'utilisation d'engrais, de pesticides et d'herbicides sur votre propriété.

